



15ème législature

Question N° : 27336	De M. Jean-Philippe Ardouin (La République en Marche - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé (M. Taquet)		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > harcèlement	Tête d'analyse > Formation des personnels et responsables en matière de harcèlement scolaire	Analyse > Formation des personnels et responsables en matière de harcèlement scolaire.
Question publiée au JO le : 10/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur la formation des personnels et responsables d'établissements scolaires en matière de détection du harcèlement et des violences contre les mineurs. Dans un rapport de 2019, le Défenseur des droits insiste sur l'ampleur du phénomène de harcèlement scolaire et sur le manque de formation du personnel encadrant, à la fois pour la détection des cas et pour le traitement efficace de ceux-ci par l'utilisation des dispositifs existants. Il y fait également état du prolongement du harcèlement physique par les nouvelles formes de communication. Ce cyber-harcèlement rend le personnel démuni face à cette transformation de la violence psychologique, qui peut se prolonger d'établissement en établissement sans que ceux-ci ne se sentent « suffisamment concernés ». Dans le cadre des budgets pour 2020, l'augmentation significative des moyens dédiés à la protection de l'enfance pourra permettre des actions fortes de la part du Gouvernement. Aussi, il lui demande quelles mesures spécifiques permettant d'améliorer la détection et la prise en charge des enfants victimes de harcèlement pourront être mises en place.